

**Postulat Carine Carvalho et consorts – Pour une police qui reflète la diversité de la population vaudoise et actrice dans la lutte contre les discriminations**

*Texte déposé*

Il est essentiel qu'un rapport de confiance et de respect mutuel s'instaure durablement entre les citoyen-ne-s et la police. Pour cela, il faut que celle-ci reflète la diversité parmi la population et prenne en compte, dans son action, la vulnérabilité des groupes discriminés.

En tant que garante de l'ordre public, la police joue un rôle fondamental dans la lutte contre les discriminations. Les corps de police sont responsables du maintien de l'ordre et de la paix, veillent au respect de l'Etat de droit et ont pour mission d'honorer leurs fonctions en faisant preuve de sensibilité et de considération vis-à-vis des membres de la collectivité dans leur diversité. L'évolution législative récente propose par exemple un devoir de protection plus élargi qu'auparavant des victimes de violences domestiques, sexuelles et homophobes, imposant à la police une connaissance et une réflexion sur ces questions.

Il y a en effet une sensibilité croissante de la part de la population par rapport à une nécessaire lutte contre les discriminations liées au genre, à la couleur de peau ou autres signes distinctifs, ou à l'orientation affective et sexuelle. L'importante mobilisation des femmes met en lumière l'important travail encore à faire sur les violences sexistes et sexuelles. Les mobilisations contre le racisme invitent à réfléchir à la relation de la police avec les personnes noires, afro-descendantes et migrantes, ainsi qu'à la place de celles-ci au sein des polices.

Il paraît aussi essentiel de promouvoir la diversité et son respect parmi les effectifs de police et de s'assurer que la police ne soit pas un lieu de reproduction des discriminations.

Nous nous réjouissons de constater une plus grande préoccupation sur la place des femmes dans la police. Parmi les objectifs principaux pour 2019 du commandant de la Police cantonale, il y a notamment celui de garantir une représentation équitable des femmes dans des fonctions supérieures. Des campagnes de recrutement mettent en avant la diversité — plus de femmes et des personnes issues de la migration y figurent. Nous constatons aussi l'évolution positive du nombre de femmes parmi les effectifs de la police cantonale. Cependant, des efforts restent à faire. La police cantonale vaudoise, par exemple, ne compte que 13 % de femmes dans ses rangs. Les neuf polices communales sont à 12 %. Très peu d'entre elles ont des postes à responsabilités. La police cantonale compte deux officières dans ses rangs. Les polices communales n'en ont aucune.

Le présent postulat invite le Conseil d'Etat à faire un état des lieux de la diversité au sein de la Police cantonale, des polices communales et interrégionales, et d'indiquer les mesures prises contre les discriminations, tant parmi leurs effectifs que dans leur action envers la population.

Le rapport devrait couvrir, notamment, les champs d'investigation suivants :

- Composition des corps de police en termes de genre, répartition entre les femmes et les hommes selon les échelons hiérarchiques, égalité des chances en matière de promotion et de carrière ; possibilités pour le Conseil d'Etat de favoriser une augmentation progressive du nombre de femmes au sein des corps de police et de faciliter la conciliation vie privée et vie professionnelle.
- Recrutement, formation initiale et formation continue des policières et policiers : intégration des questions de genre, LGBTIQ et de lutte contre les discriminations raciales ; sensibilisation aux questions de racisme, sexisme et discriminations contre la population LGBTIQ ; organisation et possibles objectifs des campagnes de recrutement, notamment concernant la diversité des profils recherchés.

- Exemplarité de l'employeur : efforts mis en œuvre par les corps de police pour s'assurer d'offrir un lieu de travail non discriminant, notamment à l'égard de l'orientation affective et/ou sexuelle, de l'identité de genre, de la couleur de peau ou d'autres signes distinctifs ; évaluation et possibilités d'amélioration de l'efficacité des mesures prises, entre autres à l'égard de la satisfaction au travail et de la diversité au sein des effectifs.

*Renvoi à une commission sans 20 signatures.*

*(Signé) Carine Carvalho  
et 41 cosignataires*

### *Développement*

**Mme Carine Carvalho (SOC) :** — Le postulat présenté demande un état des lieux sur le renforcement de la présence des femmes dans nos polices et sur la lutte contre les diverses discriminations. Il englobe aussi la question de genre, de la diversité, ainsi que l'inclusion des personnes LGBTIQ et ostracisées.

Le point de départ de ce texte qui se veut constructif et non-stigmatisant des corps de police sont les avancées déjà faites. Nous nous réjouissons de constater une plus grande préoccupation quant à la place des femmes dans nos polices, même si nous sommes encore loin de la parité. Au niveau de la formation initiale des policières et policiers, nous constatons aussi des avancées, mais nous aimerions interroger la formation continue et l'intégration de la diversité. En tant que garante de l'ordre public, la police joue un rôle fondamental dans la lutte contre les discriminations. L'évolution législative récente propose par exemple un devoir de protection élargi des victimes de violence domestique, sexuelle et homophobe, en proposant à la police une connaissance et une réflexion sur ces questions. Il y a aussi une sensibilité croissante, dans la population, par rapport à une nécessaire lutte contre les discriminations liées au genre, à la couleur de peau ou autres signes distinctifs ou à l'orientation affective et sexuelle. Il est essentiel qu'un rapport de confiance et de respect mutuel s'instaure entre la police et la population. Pour cela, il faut aussi que la police reflète la diversité parmi la population et prenne en compte, dans son action, la vulnérabilité des groupes discriminés. Le présent postulat demande aussi au Conseil d'Etat d'établir un état des lieux de la diversité au sein des polices cantonale et régionales et d'indiquer les mesures prises contre les discriminations parmi leur effectif et aussi dans l'action envers la population.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**